

À L'AFFÛT



La Coopération agricole s'oppose au rémunéra-score dans les rayons, « un dispositif discriminant », selon elle.

Agnès Massiot

Le torchon brûle entre la FNPL et la Coopération agricole

La Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL, association spécialisée de la FNSEA) a publié sur Twitter un document interne de 15 pages de la Coopération agricole. Contenant 11 propositions d'amendements, il est adressé aux sénateurs de la commission des Affaires économiques, qui débattent de la loi Egalim 2 visant à protéger la rémunération des agriculteurs.

La FNPL accuse la Coopération agricole de manœuvrer pour détricoter la version de la loi votée à l'Assemblée nationale le 24 juin. Deux propositions ont notamment fait sortir de ses gonds Thierry Roquefeuil, président de la FNPL : ne pas rendre obligatoire la pondération des indicateurs de référence dans le calcul des prix et supprimer l'article créant un affichage informant le consommateur

des conditions de rémunération des agriculteurs (le rémunéra-score).

À la Coopération agricole, Dominique Chargé, son président, assume. S'il explique être en phase avec « l'esprit de la loi, qui est la revalorisation des produits et l'amélioration des revenus de l'agriculteur », il est en contradiction avec les méthodes choisies, qui pénalisent les coopératives.

ALEXIS MARCOTTE